



COMMUNE D'ARNEX-SUR-NYON
MUNICIPALITE

Préavis No 07/2022
Législature 2021-2026

***Assainissement du pont 486.05 PS traversant
l'autoroute A1 et menant au Bois-du-Nant
Demande de crédit de CHF 49'349.-- pour la réfection de la couche de
roulement et de liaison de la chaussée sur le pont***

Délégué municipal : M. Christian Graf, Syndic

Arnex-sur-Nyon, le 16.05.2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En août dernier nous avons été approchés par la Confédération Suisse, représentée par l'Office fédéral des routes (OFROU), ainsi que la société CSD Ingénieurs SA concernant l'assainissement du pont 486.05 PS traversant l'autoroute A1 et menant au Bois-du-Nant. Lors de cette séance, ils nous ont communiqué le projet de réfection du pont ainsi que les coûts en découlant qui seront pris en charge par la confédération et la commune.

Dans le courant du mois de janvier dernier, ils nous ont transmis le projet de convention de travaux que la Municipalité a réussi à négocier afin d'obtenir le moins de frais à sa charge. Lors de leur premier projet de convention, le 16% du coût des travaux nous étaient demandés. Après discussion, seulement le 8% des coûts des travaux, soit CHF 49'349.-, seront à notre charge. Ci-dessous vous trouverez les montants annoncés.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral des routes OFROU
Filiale Estavayer-le-Lac

Parties prenantes	OFROU		Commune		Total des coûts
	Montant TTC (CHF)	%	Montant TTC (CHF)	%	
Etude de projet	36'934	100%	0	-	36'934
Acquisition de terrain	0	-	0	-	0
Réalisation	498'336		44'863		543'199
Installation de chantier, essais et travaux en régie (CAN 111, 112, 113)	73'887	100%	0	-	73'887
Echafaudages, démolitions et démontages (CAN 114, 117)	80'893	100%	0	-	80'893
Ouvrages : réparation, protection et étanchéité (CAN 131, 172)	75'735	100%	0	-	75'735
Chaussées et revêtements (CAN 223)	48'801	52%	44'863	48%	93'464
<u>CAN 223 : 100 - Installations</u>	13'689		12'923		26'612
110 - Installations générales pour travaux de revêtement et travaux accessoires					
120 - Installations pour travaux de fraisage					
140 - Installations pour asphalte coulé					
<u>CAN 223 : 200 - Travaux préparatoires</u>	11'140		10'400		21'540
220 - Coupe, démolition et fraisage de couches bitumineuses					
280 - Transport, mise en dépôt					
<u>CAN 223 : 600 - Asphalte coulé routier</u>	23'772		0		23'772
641 - Fourniture, mise en œuvre et compactage d'enrobé MA 16 H (couche de liaison)					
643 - Fourniture, mise en œuvre et compactage d'enrobé MA pour couches de roulement	0		21'540		21'540
645 - Epandage de gravillon					
Béton coulé sur place (CAN 241)	21'287	100%	0	-	21'287
Dispositifs routiers de retenue et Ferblanterie (CAN 281, 351)	36'403	100%	0	-	36'403
Gestion de Trafic	161'550	100%	0	-	161'550
Imprévus (10%)	53'527		4'486		58'013
Total TTC	588'797	92%	49'349	8%	638'147

Nous ne pouvons malheureusement pas y déroger car selon la convention n° L343-1252 conclue le 1^{er} janvier 2014 entre la Confédération et la commune pour l'entretien et l'exploitation de l'ouvrage PS Bois-du-Nant, il est défini au chapitre 5 que :

" L'objet se trouve sur la parcelle 239 de la commune d'Arnex-sur-Nyon. Le bien-fonds sera inscrit ultérieurement au registre foncier en tant que propriété de la Confédération.

En modification partielle de cette réglementation des droits réels :

- L'ouvrage appartient entièrement à la Confédération, y compris les garde-corps et les dispositifs de retenue, sous réserve des alinéas ci-après :
 - Sur le passage supérieur, la couche de roulement et la couche de liaison de la chaussée ainsi que les parties intégrantes suivantes du passage supérieur appartiennent à la commune : système d'évacuation des eaux de chaussée.
 - De part et d'autre de l'ouvrage, la chaussée, son infrastructure et son équipement complet (notamment : système d'évacuation des eaux de chaussée, dispositifs de retenue, accotement, talus) appartiennent à la commune. "

Toutefois, la Municipalité étudiera si cette dépense peut être considérée comme dépense thématique, permettant de la déduire partiellement du montant de la facture de péréquation intercommunale 2022.

Les travaux étaient prévus en septembre 2022 mais pour des questions d'organisation interne, ceux-ci auront lieu dans le courant du printemps-été 2023. Le projet ainsi que la déviation prévue ont été établis par le bureau d'ingénieurs, selon les plans annexés.

Conclusions

En conséquence nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

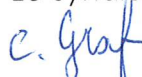
Le Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon

- vu** le préavis Municipal 07/2022 concernant l'assainissement du pont 486.05 PS traversant l'autoroute A1 et menant au Bois-du-Nant ;
- attendu** que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- ouï** le rapport de la commission Gestion et Finances ;
- décide** d'autoriser la Municipalité à engager les dépenses pour la réfection de la couche de roulement et de liaison de la chaussée sur le pont à hauteur de CHF 49'349.-.

Ainsi adopté par la Municipalité, dans sa séance du 16 mai 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Ch. Graf



La Secrétaire :


M. Pernet

Annexes : ment.

Routes nationales
N01 / Sections n° 2 & 6

Pièce N°
K9.7.2



VENGERON - COPPET - NYON

Travaux anticipés Ferney - Coppet

UeMa PS Av. George de Mestral et PS Rc menant au Bois-du-Nant

Tronçon : 03U Ferney-Coppet 04U Coppet-Gland
Objet / Lots : TRA Gd Saconnex - Limite VD/GE
et descente lac TRA frontière GE - Coppet TRA
Coppet - Morges Ouest
Km d'entretien : 23.280 et 30.120
SRB: CH N1+ et N1- PR 140+480 à PR 330+450

Désignation TDcost : N01.02 130024
Cantons: Genève, Vaud
Communes: Commugny et
Arnex-sur-Nyon

Projet d'intervention (MP)

PS Av. George de Mestral et PS Rc menant au Bois-du-Nant
K9 - Annexes
K9.7.2 - PS Rc menant au bois-du-Nant - Concept de logistique de chantier

Dossier:

K

TEAM 3P Ant. Ferney - Coppet

Project Partners Ltd
Consulting Engineers

PROJECT PARTNERS LTD
Via al Malco 55
CH-6900 Grand-Lugano
Tel: +41 (0)91 593 92 33
Email: lugano@ppeng.ch

PINI SWISS ENGINEERS SA
Via Sasso 7
CH-1590 Lugano
Tel: +41 (0)91 961 24 09
Email: info@piniswiss.com

PINI
SWISS

Document établi par: PROJECT PARTNERS LTD

Rev.	Etabli le	Index A	Data B	Index C	Doc./Plan - N° (auteur) :	K9.7.2
Date	02.04.2021	10.09.2021			Objet inventorié - N° :	22.01.06.486.01/05
Dessiné	GP	AT			Format :	840x50
Contrôlé	SM	JG			Echelle :	1:500
Direction de projet Office fédéral des routes OFROU Filiale d'Estavayer-le-Lac Place de la Gare 7 CH-1470 Estavayer-le-Lac					Date de réception :	
					Examiné / ingénieur expert :	
					Validé / libéré par :	

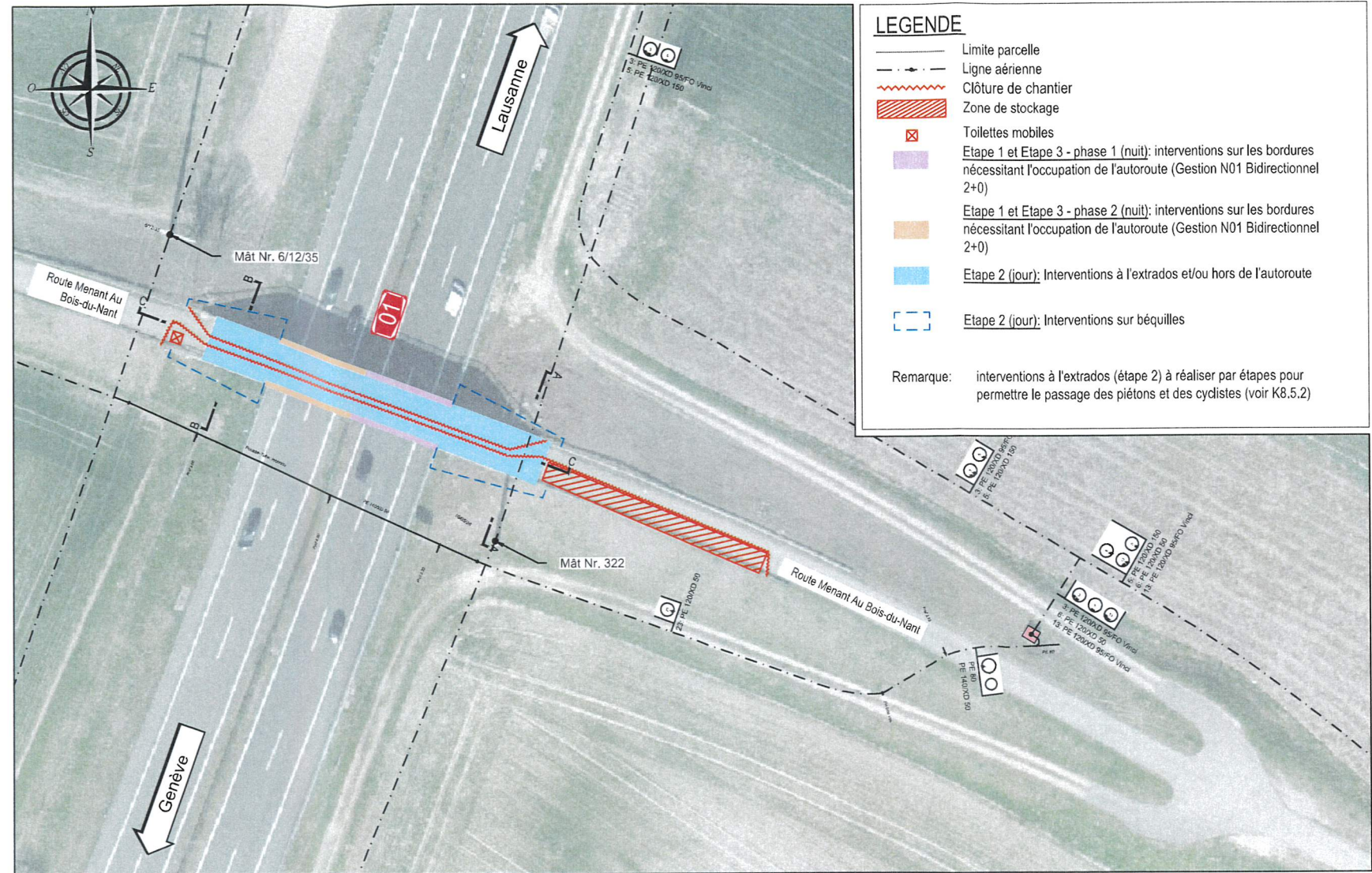
Remarques:

- Durant toute la durée des travaux, l'entreprise ne devra en aucun cas empiéter sur les gabarits des lignes à haute tension CFF
- La distance par rapport au conducteur électrique dépend verticalement de la température et horizontalement du vent

SITUATION

(1:500)

0(m) 10 20 30



LEGENDE

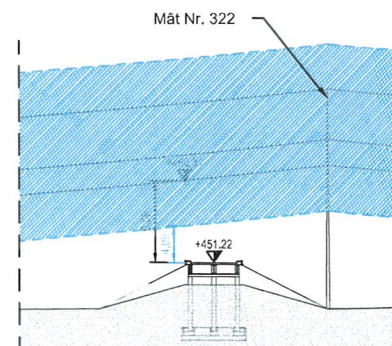
- Limite parcelle
- - - Ligne aérienne
- Clôture de chantier
- Zone de stockage
- ☒ Toilettes mobiles
- Etape 1 et Etape 3 - phase 1 (nuit): interventions sur les bordures nécessitant l'occupation de l'autoroute (Gestion N01 Bidirectionnel 2+0)
- Etape 1 et Etape 3 - phase 2 (nuit): interventions sur les bordures nécessitant l'occupation de l'autoroute (Gestion N01 Bidirectionnel 2+0)
- Etape 2 (jour): Interventions à l'extrados et/ou hors de l'autoroute
- Etape 2 (jour): Interventions sur béquilles

Remarque: interventions à l'extrados (étape 2) à réaliser par étapes pour permettre le passage des piétons et des cyclistes (voir K8.5.2)

COUPE A-A

(1:500)

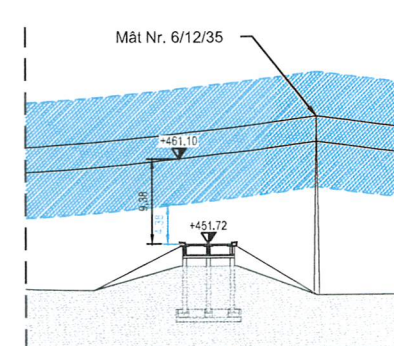
0(m) 10 20 30



COUPE B-B

(1:500)

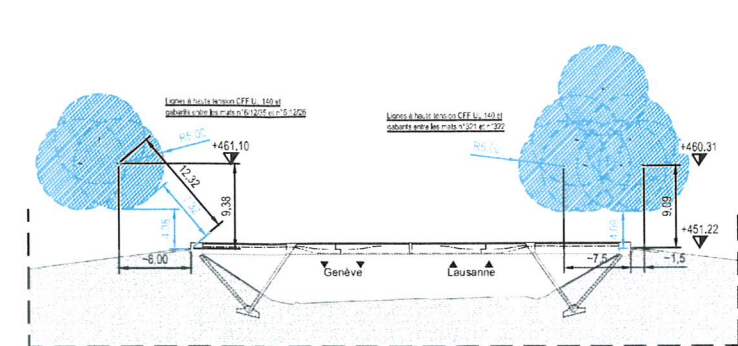
0(m) 10 20 30



COUPE C-C

(1:500)

0(m) 10 20 30



Département de la Région de la Vallée
 Direction Régionale de la Vallée
 Direction Régionale de la Vallée
 Direction Régionale de la Vallée

Routes nationales
N01 / Sections n° 2 & 6

Pièce N°
K8.5.2

VENGERON - COPPET - NYON
Travaux anticipés Farney - Coppet
UsMa PS Av. George de Mestral et PS R6 menant au Bois-du-Nant

Tronçon : OJU Farney-Coppet-GJU Coppet-Gland
 OJu et Lots : TRA G5 Saconnex - L'aire VDGE
 et descente des TSA Fontaine-GE - Coppet TRA
 Coppet - Morges Ouest
 Kms d'interventions : 22,950 et 23,100
 SENS : CH-101 et N° - PIS 3404450 & PIS 333+453

Projet d'intervention (MP)

PS Av. George de Mestral et PS R6 menant au Bois-du-Nant
 K8 - Flats
 K8.5.2 - PS R6, menant au Bois-du-Nant : Phase de chantier et gestion du trafic

Date: **K**

TEAM 3P A/L Farney - Coppet
Project Partners Ltd

Pré	Exé	Reçu	Exp	Fin	Clôture	Statut

Direction de projet
 Office 30048001 - UsMa OPNDU
 Boite 45 - Chancy - Genève
 Michel J. B. Durr
 078 620 00 00

Selon norme VSS 40886

LEGENDE

ZONE DE TRAVAUX
 SIGNALISATION DE CHANTIER

Pré	Exé	Reçu	Exp	Fin	Clôture	Statut

